



## **Flash info**

### **2025 : de nouvelles avancées et la poursuite des négociations Pour les catégories B**

**Les agents de catégories B administratifs et techniques sont un maillon essentiel à VNF. Ils occupent un rôle central dans l'organisation de l'établissement, dans son management et dans la mise en œuvre du projet de transformation de VNF.**

Pour autant, entre 2013 et 2023, cette catégorie n'a pas été accompagnée ni revalorisée à la hauteur de son investissement ce que la CFDT-VNF a dénoncé auprès de la direction depuis plusieurs années.

En 2024, dans la continuité des négociations du protocole de sortie de préavis de grève déposé fin octobre 2023 par la CFDT-VNF et FO, une première impulsion a été donnée avec un engagement de revoyure sur 2025.

Ainsi, dès l'année dernière, les catégories B bénéficiant d'une IFSE inférieure à 7 200€ ont pu bénéficier d'une première revalorisation de leur IFSE de 250€. Dès cette année, 250€ de revalorisation de l'IFSE sera portée sur l'ensemble des catégories B et celle-ci sera reconduite en 2026 et 2027 indépendamment de la révision triennale de l'IFSE.

Bien entendu, si un signal a été envoyé, la CFDT-VNF avait alerté sur l'insuffisance de ces mesures et avait obtenu l'engagement d'une reprise des négociations dès 2025.

#### **L'impact du plan de requalification des C3 encadrants en catégorie B**

Tous les C3 encadrants seront, dans le cadre du plan de requalification, promu en CEED ou en catégorie B (groupe 1) sur les années 2024 à 2026. En fonction de la volumétrie des promotions, des C3 non encadrants, mais occupant des postes à responsabilités, sont ou seront promus en catégorie B.

Au regard du déploiement de ce plan de requalification, certains agents de catégorie B amenés à encadrer ces nouveaux promus, ont une IFSE égale ou inférieure à ceux-là même qu'ils vont devoir encadrer. Ce point, très justement crispant pour ces agents, a été relayé par les organisations syndicales auprès de la direction et nous avons demandé qu'un écart cohérent et significatif soit conservé dans l'IFSE.

Après plusieurs mois d'attente imposés par la direction, une première proposition a été faite par la direction garantissant un écart significatif de 360€/an ce qui correspond en réalité à moins de 25€/net par mois. Ce n'est pas ce que l'on peut appeler un écart significatif pour la CFDT-VNF et nous avons fortement dénoncé le faux espoir donné à ces agents pour aboutir à une mesurette non perceptible.

Dès lors, la CFDT-VNF a demandé une réunion bilatérale avec la direction générale et a porté une contreproposition qui, là encore, ne pourra être qu'une étape à une remise à plat générale du RIFSEEP pour l'ensemble des catégories B.

Ainsi la CFDT-VNF a demandé que l'écart significatif soit porté à 1000 €/an et que tous ces encadrants des C3 requalifiés soient portés dans le groupe 1 à l'instar de ces derniers. Cette mesure aura un effet rétroactif à 2024 pour celles et ceux qui ont dû, dès 2024, assurer cet encadrement.

Consciente que cette nouvelle avancée ne peut être qu'une seconde étape et non une étape finale, cette mesure non pérenne sera une mesure d'attente des négociations générales sur la catégorie B qui auront lieu en juin/juillet de cette année pour une mise en œuvre espérée dès septembre 2025.

La direction a indiqué, au regard de la situation financière et de l'incertitude budgétaire qui plane sur l'établissement, vouloir avancer par étape en priorisant les premiers effets sur les B techniques puis dans un second temps sur les B administratifs. Elle a confirmé auprès de la CFDT-VNF que l'issue de ces négociations ne pourra pas conduire à revoir à la baisse le complément d'IFSE, des 1 000 € d'écart octroyés aux encadrants des C3 requalifiés tout en précisant qu'elle n'envisage pas étendre automatiquement cette revalorisation à l'ensemble des agents de catégorie B.

Ainsi la DRHM travaillera sur leur proposition entre les mois de février et mai, pour ouvrir les négociations dès le mois de juin 2025. La CFDT-VNF est un syndicat ouvert à toutes et tous et à ce titre, elle invite les agents de catégorie B, force de propositions et en attente de réelles avancées visant à remettre une cohérence dans l'échelle salariale des catégories B, à rejoindre son groupe de travail interne qui sera mis en place en amont des négociations pour construire ensemble les revendications qui seront portées et défendues par la CFDT-VNF lors des négociations à venir.

Tous les agents qui souhaitent exprimer leurs idées et leurs propositions peuvent ainsi devenir acteurs et contribuer à alimenter les réflexions internes de la CFDT-VNF qui, dans le cadre d'un prochain conseil national, finalisera son cahier revendicatif.

Si vous êtes intéressés et si vous souhaitez être contributeurs, il suffit de nous l'indiquer avant fin février par retour de mail. Dans un second temps, un doodle vous parviendra avec différentes propositions de dates. Celles recueillant le plus de participants seront retenues.

La CFDT-VNF vous fournira les Décharges d'Activités Syndicales (DAS) qui vous permettront de vous absenter après transmission à votre hiérarchie. Pour élargir au plus grand nombre, ces réunions de travail s'organiseront en teams.

**La CFDT-VNF est toujours mobilisée pour défendre vos intérêts et obtenir de nouvelles avancées sociales. Notre bilan, les avancées obtenues sur de nombreux dossiers, notre faculté motrice dans les négociations qui aboutissent, sont la preuve que nous ne nous limitons pas à de grandes déclarations ou à des revendications irréalistes ou de postures.**

**Tout cela, c'est sur la base du collectif que nous y parvenons car ensemble nous sommes plus forts, plus pertinents et plus proches de la réalité de vos attentes.**

